

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**OFFICIEL 66 N°4 DU 05/09/25
SAISON 2025/2026**

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

**770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN**

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**L'OFFICIEL 66
Saison 2025/2026**

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi
09h à 12h30 – 14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à
12h–14h à 17h.

**N° et mail de l'astreinte des élus
le week-end (uniquement)
A partir du vendredi 17h00
06 10 84 48 53
secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr**

**L'OFFICIEL 66 N°4 DU 05/09/25
SAISON 2025/2026**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 02/09/25 – PV N°2

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ (excusé)

Présents : Miguel GONZALEZ, GOZZO Katia, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusés : GARCIA Jean-Luc, Louis NIFOSI

Assiste aux tirages : Marc WATTELLIER

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

TIRAGE COUPE D'OCCITANIE SENIORS 2025/2026

Engagements

R2

1. CANET RFC 2 EXEMPT

R3

2. FC ELNE 1 EXEMPT
3. SP PERPIGNAN NORD 1 EXEMPT
4. SO RIVESALTES 1 EXEMPT
5. FC CLAIRA ST LAURENT 1 EXEMPT
6. OC PERPIGNAN 1

D1

7. FC ALBERES ARGELES 2
8. CABESTANY OC 1 EXEMPT
9. FC LE BOULOU SJPC 1
10. FC LE SOLER 1
11. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1 EXEMPT
12. FC ST CYPRIEN 1 EXEMPT
13. FC THUIR 1
14. AS PRADES 1
15. BECE VALLEE AGLY 1
16. FC VILLELONGUE 1 EXEMPT

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

D2

17. SALEILLES OC 1 EXEMPT
18. RC CANOHES TOULOUGES 1
19. FC CERET 1

D3

20. ATAC OC 1 EXEMPT

D4

21. OL PORT VENDRAIS 1

1^{er} tour de cadrage : matches le 14/09/25 à 15h00 sur le terrain du 1^{er} nommé
5 matches : 10 équipes = 5 qualifiés (+ 11 exempts)

FC LE SOLER	FC BECE VALLEE DE L'AGLY
FC CERET	RF CANOHES TOULOUGES
FC PORT-VENDRES	AS PRADES
FC ALBERES-ARGELES 2	OC PERPIGNAN 1
FC THUIR	FC LE BOULOU SJCP

DEMANDES POUR JOUER EN NOCTURNE

FC ILLE NEFIACH : courriel du 29/08/25, équipe D4 le samedi soir à 20h. Avis favorable de la commission éclairage du stade J. GALLIA classé E5 jusqu'au 12/02/2028.

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE : courriel du 30/08/25, équipe D1 le samedi soir à 19h30. Avis favorable de la commission éclairage du stade SAN VICENS classé E7 jusqu'au 13/11/2026.

CORRESPONDANCE

LES CHAMPIONS ST JACQUES : courriel du 31/08/25, informant qu'il n'a pas d'éducateur pour son équipe D4 et la Coupe du Roussillon Séniors. La Commission demande au club de lui confirmer s'il retire ses engagements Séniors ou s'il souhaite les garder et ce, dans les meilleurs délais, sachant que le calendrier D4 est en ligne depuis le 29/08/25.

FC FOURQUES : du 01/09/25, demandant l'engagement d'une équipe 2 en séniors D4. Cette équipe est intégrée en Poule B à la place de l'exempt.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

JEUNES

TIRAGE COUPE D'OCCITANIE U17 et U15 2025/2026

Engagements Coupe d'Occitanie U17 :

1. ENTENTE VALLESPYR ASPRES 1
2. CANET RFC 1 (U17 R1) EXEMPT
3. FC CERET 1
4. ELNE FC (U17 R1) EXEMPT
5. LES PHOENIX CATALANS 1 EXEMPT
6. FC LE SOLER 1 EXEMPT
7. FC CERDAGNE 1 EXEMPT
8. SP PERPIGNAN NORD 1 (U16 R1) EXEMPT
9. FC CLAIRA ST LAURENT 1 EXEMPT
10. FC THUIR 1 EXEMPT

1^{er} Tour le 14/09/25

1 match : 2 équipes (5 exempts) = 1 qualifié

ENTENTE ASPRES VALLESPYR	FC CERET
--------------------------	----------

Engagements Coupe d'Occitanie U15 :

- 1- CANET RFC 1 (U15 R1) EXEMPT
- 2- FC ALBERES ARGELES 1 (U14 R1) EXEMPT
- 3- ENTENTE ASPRES VALLESPYR 1 EXEMPT
- 4- ENTENTE CERET VALLESPYR 1
- 5- ELNE FC 1 (U15 R1) EXEMPT
- 6- LES PHOENIX CATALANS 1
- 7- FC LE SOLER 1 EXEMPT
- 8- SP PERPIGNAN NORD 1 (U14 R1) EXEMPT
- 9- FC CLAIRA ST LAURENT 1
- 10- FC THUIR 1

1^{er} Tour le 14/09/25

2 matches : 4 équipes (2 exempts) = 2 qualifiés

LES PHOENIX CATALANS	FC THUIR
ENTENTE CERET HAUT VALLESPYR	FC CLAIRA ST LAURENT

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MODIFICATION POULE U13 ELITE ET U13 D1

Compte tenu que l'ACADEMIE SPORTIVE ST ESTEVE est un **NOUVEAU CLUB AFFILIE** il ne pas participer au championnat U13 Elite (ne répond pas aux critères requis). Il en est de même pour le championnat U13 D1 (mêmes critères).

De ce fait :

L'équipe du **RC PERPIGNAN MEDITERRANNE 1 EST INTEGREE EN U13 ELITE**

L'équipe du **FC THUIR 1 EST INTEGREE EN U13 D1**

L'équipe de **L'ACADEMIE SPORTIVE ST ESTEVE 1** (nouvelle affiliation) **EST INTEGREE EN U13 ANIMATION**

DEMANDE D'ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE

FC ALBERES ARGELES : courriel du 02/09/25, demandant à engager une équipe U13 Animation 3. Les Poules étant complètes, la demande du club sera prise en compte en cas de désistement d'une équipe. A défaut, elle pourra être inscrite en 2^{ème} phase.

LES PHOENIX CATALANS : courriel du 02/09/25, demandant à engager une équipe U13 Animation 2. Les Poules étant complètes, la demande du club sera prise en compte en cas de désistement d'une équipe. A défaut, elle pourra être inscrite en 2^{ème} phase.

FC ILLE NEFIACH : du 04/09/25, demandant à engager une équipe U13 Animation 2. Les Poules étant complètes, la demande du club sera prise en compte en cas de désistement d'une équipe. A défaut, elle pourra être inscrite en 2^{ème} phase.

Néanmoins si plusieurs équipes supplémentaires s'engagent, une poule U13 Animation F de 6 équipes ou plus serait créée pour la 1^{ère} phase *Les clubs resteront en U13 Animation pour la 2^{ème} phase.**

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire de Séance
Jean-Claude RICHARD



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Football Féminin

REUNION DU 03/09/25 – PV N°2

Présents : François BARZIC, Annick COUEFFEC, Olivier DUBUISSON, GOZZO Katia, Emmanuelle SIMON BAIG

Absent : ROCHET Fabrice

MUTES SUPPLEMENTAIRES DISPOSITION PRISE PAR LE COMITE DIRECTEUR

Dans le cadre de la promotion du foot féminin, le Comité Directeur a validé la disposition suivante :

Article 11 - MUTÉ SUPPLÉMENTAIRE

*Tout club qui engagera au moins 1 équipe FEMININE de U15 à SENIORS dans un CHAMPIONNAT EXCLUSIVEMENT FEMININ, qu'il soit DEPARTEMENTAL ou REGIONAL et dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire, qu'il fera évoluer dans l'équipe de District de son choix, définie avant le début des compétitions. *LIMITE A 1 MUTE UNIQUEMENT, QU'ELLE QUE SOIT LA CATEGORIE DE L'EQUIPE FEMININE ET LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE.*

Demande validée d'un club ayant sollicité par écrit et informer la Commission de l'équipe choisie pour leur muté supplémentaire avant le début des championnats :

RF CANOHES TOULOUGES : courriel du 29/08/25, demandant à attribuer **1 muté supplémentaire pour son équipe U17 1** au titre d'une équipe féminine 2024/2025 ayant terminé son championnat.

FC THUIR : courriel du 05/09/25, demandant à attribuer **1 muté supplémentaire pour son équipe séniors D1** au titre d'une équipe féminine 2024/2025 ayant terminé son championnat.

ENGAGEMENTS FOOT FEMININ

Clôture des engagements le 15/09/25

Championnat Féminines à 8 District

1. FC LE BOULOU SJCP 1
2. AS PRADES 1
3. RF CANOHES TOULOUGES 2
4. FC FEMININ ST FELIU D'AVALL 1
5. FC ST CYPRIEN 1
6. CABESTANY OC 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Coupe du Roussillon Féminines à 8

1. FC LE BOULOU SJPC 1
2. AS PRADES 1
3. RF CANOHES TOULOUGES 2
4. FC FEMININ ST FELIU D'AVALL 1
5. FC ST CYPRIEN 1
6. CABESTANY OC 1

Coupe du Roussillon Féminines à 11

1. RF CANOHES TOULOUGES 1
2. CANET RFC 1

Challenge LE GOFF :

1. FC LE BOULOU SJCP 1
2. AS PRADES 1
3. RF CANOHES TOULOUGES 2
4. FC ST CYPRIEN 1
5. CABESTANY OC 1

Championnat U15 F :

1. AS PRADES 1
2. FC LE BOULOU SJPC 1 (sous réserve : possible engagement en plateaux U13F)
3. RC PERPIGNAN MEDITERRRANEE 1
4. CABESTANY OC 1

Coupe du Roussillon U15F :

1. RF CANOHES TOULOUGES 1 (U15 Elite F Ligue)
2. AS PRADES 1
3. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
4. CANET RFC 1 (U15 Elite F Ligue)
5. CABESTANY OC 1

Championnats U17 F :

1. AS PRADES 1
2. CABESTANY OC 1

Coupe du Roussillon U17 F :

1. AS PRADES 1
2. CANET RFC (U18 Territoire F)
3. CABESTANY OC 1

FESTIVAL FOOT U13 PITCH F

1. CANET RFC 1
2. RF CANOHES TOULOUGES 1
3. LES PHOENIX CATALANS 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

REUNION AVEC LES SECTIONS FEMININES

- Le mardi 23/09/25 à 18h00 au siège du District, en présence du CTD DAP.

FUTSAL

- Le 08 mars 2026 (salle à définir)

FETE DU FOOT FEMININ

- Le 14 mai 2026 (lieu à définir)

RAPPEL

Article - 155 Mixité EG FFF - 1. Mixité des joueuses

Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,
- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur.

Par ailleurs, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

En outre, jusqu'en compétition masculine U15 au maximum, les joueuses peuvent évoluer en mixité avec des garçons de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la leur.

A titre d'exemple, dans une compétition masculine dont la catégorie d'âge la plus élevée est U15, sont autorisées à participer sans limitation les joueuses U16 F, U15 F et U14 F.

La coordonnatrice
Annick COUEFFEC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Statut de l'Arbitrage

SUITE AU P-V N°4 - REUNION DU 13/06/2025 - OFFICIEL 66 N°45 du 27/06/25

Club ayant demandé par écrit et informer la Commission de/des équipe(s) choisie(s) pour leur(s) muté(s) supplémentaire(s) avant le début des championnats

CLUBS DU DISTRICT QUI BENEFICIENT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES (ART 45)

DEMANDE VALIDEE

RF CANOHES TOULOUGES : courriel du 29/08/25, demandant à attribuer **1 muté supplémentaire pour son équipe U17 2** au titre de l'Article 45.

FC THUIR : courriel du 05/09/25, demandant à attribuer **1 muté supplémentaire pour son équipe séniors D1** au titre de l'Article 45.

Pour la Commission
Le Président Jean-Luc GARCIA



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Délégués Officiels

REUNION DU 02/09/2025 PV N°1

Président : Vincent GRISORIO

Secrétaire : Régis SANCHEZ (excusé)

Assiste : Hassan ACHLOUJ (membre CDA)

Délégués présents : Mme GOZZO Katsyriana, MM. ANCEL Gérard, COMPAIN Stephan, CAPDEVIELLE Jean-Louis, CARDOSO André Mario, DELATRE Jean-Claude, EL KHAIN Mohamed, FARTAH Hamid, KESSAD Mehdi, MERMET Jean-Louis, PEREZ Gérard, PLANAS Charles, RICHARD Jean-Claude, RODRIGUES Leonel, SICARD Pierre- Luc , VARIN Baptiste

Délégués excusés : MM. CHATENET Guillaume, DRAI Thierry, KHERCHOUCHE Hamed, HAINAUT Jean-Francois, PENVEN Jean-Philippe

Délégués non excusés : GARCIA Jean-Luc, REYNAUD Stephane

- Accueil de l'ensemble des délégués par le Président
- Développement sur le rôle du Délégué :
 - o Ses fonctions avant, pendant et après le match.
 - o Ses obligations, être présent avant les arbitres, se présenter aux dirigeants du club recevant mais aussi aux dirigeants du club visiteur dès leur arrivée.
 - o Sa collaboration avec le corps arbitral, la préparation des tenues joueurs et gardien (chasubles), bien remplir la FMI
 - o Vérification des installations, vestiaires propres, grilles d'enceinte, portes d'accès au terrain et aux vestiaires fermées et verrouillées, traçage des zones techniques, bancs en conformité.
 - o Création du compte MYFFF pour chaque Délégué, accompagnement en cas de besoin.
 - o Modèle de rédaction du compte-rendu de match (R.A.S interdit) sur le portail des officiels
- Intervention de Mr ACHLOUJ Hassan sur la relation arbitres - délégués pour la gestion des rencontres, les bancs, la FMI.
- Remise de feuilles de match vierges support papier, un exemple de rapport de match et des cartons de match.
- Un Délégué ne peut pas être, sur la même saison, arbitre ou observateur d'arbitres.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Au cours de la saison MM. GRISORIO, DRAY, SANCHEZ seront sur certains matches pour contrôler et conseiller les délégués

- Questions diverses.

- Prochaine réunion début janvier 2026

Le Président
Vincent GRISORIO



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CONSEIL DE L'ORDRE

REUNION DU 03/09/25 – PV N°1

Président : Romain Canal

Présent : Hassan ACHLOUJ, Gérard PEREZ, Bruno CAZORLA, Kévin DOUAY

MANQUEMENTS

XXXXX – Seniors D2

Cet arbitre a exclu un joueur lors d'une rencontre et n'a pas envoyé son rapport disciplinaire dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :

- D'infliger à M. XXXXX une mesure administrative de non-désignation pour une période de 2 week-ends, commençant le lundi 8 septembre 2025 et une retenue de 30€, conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

XXXXX – Seniors D1

Cet arbitre a exclu un joueur lors d'une rencontre et n'a pas envoyé son rapport disciplinaire dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :

- D'infliger à M. XXXXX une mesure administrative de non-désignation pour une période de 2 week-ends, commençant le lundi 8 septembre 2025 et une retenue de 30€, conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président
Romain CANAL

Le Secrétaire
Kévin DOUAY